



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

05/03/2024

**Présents** : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, Mme RICHARD Fanny, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain.

**Étaient absents excusés** : M. MASSARIA Vincent, M. MARCHAND Rémi, Mme NOEL Sylviane.

**Secrétaire de séance** : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h30

## **DEL 07/2024 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2024.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, compte-tenu de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Jusqu'à adoption du budget, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sauf les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2024.

## **DEL 08-2024 : Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation**

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Nancy-sur-Cluses souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 60 € par agent à partir de mars 2024.

Ce montant ne pourra pas excéder le montant de la cotisation de l'agent.

La participation sera effectuée sur présentation d'une attestation d'adhésion par l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la participation en santé à la hauteur de 60 € mensuel n'excédant pas le montant de la cotisation de l'agent.

## **DEL 09/2024 : Attribution de subventions – 2024**

Après un examen des dossiers de demandes de subventions, le conseil municipal accordera une subvention aux associations comme suit :

Bibliothèque « Point Virgule »	800 €
Anciens combattants AFN	250 €
Souvenirs français	100 €
Ski Club Nancéen	500 €
Association « Lou Montagnis »	150 €
Association « Lou p'tious »	1 200 €
Romme 1300	500 €
Association « Haut des Fayards »	500 €
Club de l'amitié	300 €
Collège Anthonioz de Gaulle	128 €
Association sportive de Nancy	500 €
ASLGF	500 €

## **DEL 10/2024 : Acquisition d'un terrain à la Frasse**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Nancy-sur-Cluses est propriétaire de différents parkings sur son territoire pour répondre aux besoins des habitants en termes de stationnement.

En effet, les places de stationnements sont devenues trop insuffisantes au vu des nombreuses voitures garées sur la voie publique.

Les parcelles cadastrées section A n° 1578 et 2374, en vente depuis novembre 2023, sont situées à la Frasse, rue des colporteurs, à proximité immédiate du parking de la Commune.

Il s'agit d'un bien cadastré section A sous les numéros 1578 et 2374 d'une superficie totale de 278 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ses caractéristiques et de sa situation, il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien en vue de sa mise à disposition aux habitants de la commune.

La collectivité a proposé au propriétaire concerné d'acquérir ce bien au prix de 54 000 €. Cette proposition a été acceptée.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles, appartenant à Madame CONTAT Yvette, d'une superficie de 278 m<sup>2</sup> cadastrées section A sous les numéros 1578 et 2374 et situées à la Frasse à Nancy-sur-Cluses, comprenant un terrain de 278 m<sup>2</sup>, pour un montant de 54 000 €. Il est précisé que les frais d'actes, en sus, seront supportés par la Commune de Nancy-sur-Cluses,
- AUTORISE la signature de la vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition et à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente.

## **DEL 11/2024 : Acquisition d'un terrain à la Frasse**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Nancy-sur-Cluses est propriétaire de différents parkings sur son territoire pour répondre aux besoins des habitants en termes de stationnement.

En effet, les places de stationnements sont devenues trop insuffisantes au vu des nombreuses voitures garées sur la voie publique.

La parcelle cadastrée section A n° 1577, est située à la Frasse, rue des colporteurs, à proximité immédiate du parking de la Commune.

Il s'agit d'un bien cadastré section A sous le numéro 1577 d'une superficie totale de 168 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ses caractéristiques et de sa situation, il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien en vue de sa mise à disposition aux habitants de la commune.

La collectivité a proposé au propriétaire concerné d'acquérir ce bien au prix de 13 440 €. Cette proposition a été acceptée.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle, appartenant à Madame GAY Josette, d'une superficie de 168 m<sup>2</sup> cadastrée section A sous le numéro 1577 et située à la Frasse à Nancy-sur-Cluses, comprenant un terrain de 168 m<sup>2</sup>, pour un montant de 13 440 €. Il est précisé que les frais d'actes, en sus, seront supportés par la Commune de Nancy-sur-Cluses,
- AUTORISE la signature de la vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition et à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Une campagne de radiation des électeurs qui ne votent et n'habitent plus dans la commune est en train d'être effectuée.
- Une réunion afin d'obtenir des subventions départementales est prévue fin mars.
- La plantation des haies derrière les poubelles de Romme va être faite. Le devis est signé.
- Quelques arbres pour les naissances de Nancy-sur-Cluses sont mal en point, nous allons les remplacer.
- Installation de 2 récupérateurs d'eau ( 2 bacs de 1 000 litres ) vont être installés pour arroser les fleurs de la commune cet été.
- Des fleurs pour la commune sont en commande et arriveront le 15 mai.
- De nouveaux contrôles seront effectués par Véolia sur différents captages. Nous avons une baisse de consommation d'eau de 3 % par rapport à l'année dernière.
- La commission des impôts directs se déroulera entre le 15 mars et le 15 avril.
- Une réunion interne est prévue pour avancer dans le PLU avec la DDT, le cabinet Axe, l'urbaniste de la 2CCAM et les élus en charge de l'urbanisme.
- Le démontage de la station de ski est prévu la semaine prochaine avec l'aide de notre tracteur.

- La commune participera aux frais de la chasse aux œufs prévue cette année.
- Suite à une invitation, une réflexion est en cours pour peut-être amener les élèves de notre commune visiter la fonderie PACCARD (cloches).
- Au vu de l'état du toit de la chapelle de la Frasse, une réflexion est en cours afin de restaurer celui-ci.
- Une demande de devis est en cours afin d'enfourer les réseaux secs sur le chemin de Cusson.
- La rénovation du bâtiment de l'école va commencer. Le travail sur les déménagements des classes et de la garderie lors des travaux est pratiquement fini. Le maître d'œuvre attend les derniers besoins afin de procéder au projet définitif.
- Résiliation de l'application « My mairie ».
- Une sorte de petit journal va être fait cette année à la place du petit Nancherot.

Fin de séance 20h00.